

Avant toute inscription, prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse [eduscol.education.fr](https://eduscol.education.fr) (cliquez sur la rubrique « scolarité » puis « diplôme », puis « diplômes professionnels ») ou prenez contact avec la DEC 6-1.

**Rectorat**

**Direction  
des Examens  
et Concours**

**DEC 6-1**

Valérie BOUCHER  
Benjamin GENETEAU  
tél : 02.40.37.37 94  
dec.bcp@ac-nantes.fr

4, rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44326 NANTES Cedex 3

## **1. PRE-INSCRIPTION :**

Les pré-inscriptions s'effectuent **du jeudi 19 octobre au vendredi 24 novembre 2023**.  
Pour rappel, vous devez vous inscrire dans votre académie de résidence.

**Les candidats en établissement de formation doivent s'inscrire dans leur établissement.**

La pré-inscription s'effectue obligatoirement à l'adresse :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

### **Etape 1: Créer votre compte Cyclades**

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 8 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation, relevés de notes). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

### **Etape 2: Vous inscrire**

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ».

A l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer**.

Aller dans l'espace « mes documents » pour éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives à fournir.

- Vous pouvez modifier votre pré-inscription en ligne **uniquement jusqu'au 24 novembre 2023**.
- Si vous changez d'adresse postale, vous devrez **aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat**, tout en faisant ré-acheminer **le courrier expédié à l'ancienne adresse**.
- Vous devez impérativement vous inscrire dans votre académie de résidence.

## **2. INSCRIPTION DEFINITIVE :**

### **ATTENTION NOUVELLE PROCEDURE DEMATERIALISEE**

Aucun document ne doit être envoyé par voie postale. L'ensemble des documents doit être télé-versé sur votre compte Cyclades

#### **Deux étapes à réaliser :**

- Aller dans l'espace « **mes documents** » pour :
  - **Vérifier, imprimer, dater et signer** le récapitulatif de votre candidature
  - Editer la liste des pièces justificatives à télé-verser sur votre compte Cyclades
- Aller dans l'espace « **mes justificatifs** » pour déposer en ligne :
  - le récapitulatif d'inscription **dûment signé et daté**

**IMPORTANT**

- les **pièces justificatives** nécessaires à la validation de votre inscription. Sans ces pièces, votre inscription à l'examen sera refusée

**Le télé-versement de l'ensemble des pièces justificatives demandées sur votre compte Cyclades dans la rubrique « Mes justificatifs » doit être effectué pour le 1er décembre 2023 au plus tard**

NB : une fois que **tous** les justificatifs sont déposés sur votre compte Cyclades, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces », puis validez.

**Attention : vous ne pourrez plus les modifier.**

**IMPORTANT : Au-delà de cette date, votre candidature sera annulée si ces opérations n'ont pas été réalisées.**

**Pièces justificatives à fournir :**

- Photocopie d'une **pièce d'identité**,
- **Attestation de formation** à la mention complémentaire, ou certificat(s) de travail pour les candidats ayant occupé au moins 3 ans dans un emploi et dans un domaine professionnel correspondant aux finalités de la Mention Complémentaire,
- Photocopie du **diplôme** exigé par le référentiel de la spécialité, ou de l'autorisation accordée par le Recteur,
- Candidats ayant déjà subi une session de MENTION COMPLÉMENTAIRE : une photocopie du **dernier relevé de notes** obtenues à l'examen,
- Candidat en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuves consulter le lien suivant : <https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583>
- Candidats à la MC « peinture-décoration » ou « technicien en énergies renouvelables » : **attestation de formation relative aux échafaudages R 408**,
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats de moins de 25 ans.

**Pour toute question concernant les inscriptions, adressez de préférence un courrier électronique à l'adresse [dec.bcp@ac-nantes.fr](mailto:dec.bcp@ac-nantes.fr) ou téléphonez au 02 40 37 37 94.**